

## **20210407 InfoMigrants**

<https://www.infomigrants.net/fr/post/31358/calais-nouvelle-prolongation-de-l-interdiction-de-distribuer-des-repas-aux-migrants>

### Actualités



Une distribution de nourriture de La Vie Active, à Calais (archives). Crédit : Mehdi Chebil pour InfoMigrants

## **Calais : nouvelle prolongation de l'interdiction de distribuer des repas aux migrants**

Par [La rédaction](#) Publié le : 07/04/2021

La préfecture du Pas-de-Calais a prolongé mardi l'arrêté visant à interdire les distributions de repas aux migrants du centre-ville de Calais, ainsi que dans le quartier du Beau-Marais. Seule une association mandatée par l'État est autorisée à opérer dans la ville.

Pour la neuvième fois consécutive, la préfecture du Pas-de-Calais a décidé mardi 6 avril de prolonger l'interdiction de distribuer des repas aux migrants dans le centre-ville de Calais et dans le quartier du Beau-Marais, situé dans le sud-est de la ville. [Cette mesure, déjà en vigueur depuis le 11 septembre](#), est reconduite au moins jusqu'au 3 mai.

Pour justifier cette prolongation, la préfecture met en avant la situation sanitaire dans le Calaisis où le taux d'incidence est en augmentation. Le but affiché est "d'éviter les rassemblements [de migrants] où les risques de contamination au Covid-19 sont élevés" et de "prévenir les éventuels troubles à l'ordre public, notamment les problèmes de voisinage, ainsi que tout problème d'hygiène et de salubrité publique", [indiquait en mars la préfecture](#) dans un e-mail adressé à InfoMigrants.

La préfecture rappelle toutefois que les [distributions de nourriture "mobiles"](#) continuent d'être assurées par La Vie Active, l'unique association mandatée par l'État à Calais.

Mais pour les autres associations calaisiennes, c'est loin d'être suffisant. Depuis septembre et le premier arrêté préfectoral, elles s'adaptent et ont déplacé leurs points de distribution alimentaire dans les zones non concernées par l'interdiction en vigueur.

>> À (re)lire : [Calais : "On continuera à distribuer de la nourriture là où il y aura des exilés"](#)

"Cette prolongation s'inscrit dans une politique de harcèlement des aidants", regrettait déjà en mars Pierre Roques, coordinateur d'Utopia 56, interrogé par InfoMigrants. Il s'agit, selon lui, d'une "mesquinerie de plus" venant notamment s'ajouter à de nombreuses verbalisations ces derniers mois. "Nous en avons reçu plus de 70 car nos bénévoles sont dehors auprès des migrants pendant les heures de couvre-feu. Nous avons beau présenter la circulaire du ministère de l'Intérieur autorisant la présence des travailleurs humanitaires après 18h, la police ne veut rien entendre."

Plus d'une douzaine d'associations avaient saisi en septembre le tribunal administratif de Lille puis le Conseil d'État, espérant faire invalider l'arrêté préfectoral contre l'interdiction de la distribution alimentaire à Calais. Aucun des deux ne leur avait donné gain de cause.